

COMMUNE DE CHABANAIS

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 17 mars 2016

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le procès verbal de la précédente réunion, aborde l'ordre du jour et accepte d'y ajouter les points suivants : prise en charge de frais dans le cadre des festivals limousin et laitier et les subventions aux associations qui seront à inscrire lors du vote du budget primitif 2016.

I. DENOMINATION GROUPE SCOLAIRE

Est accepté de dénommer le groupe scolaire « Marianne et Albert BÉRAUD ». Ces époux chabanois ont été reconnus Justes parmi la Nation.
1 contre / 2 abstentions.

II. INDEMNITES AU MAIRE

A compter du 1^{er} janvier 2016, en application de la loi du 31 mars 2015, l'indemnité au Maire est fixée par la loi et non plus décidée par le Conseil Municipal. Pour CHABANAIS, cette indemnité sera de 43 % de l'indice 1015. Toutefois, la loi offre la possibilité aux Maires des communes de plus de 1000 habitants de demander au Conseil Municipal de minorer ce montant. Ainsi, le Conseil Municipal accepte de maintenir le taux minoré voté le 28 mars 2014. Le Maire continuera de percevoir une indemnité d'un montant de 40 % de l'indice 1015.

III. SUBVENTION VOYAGE EN ANDORRE

Une subvention de 620 € est attribuée au Foyer d'EXIDEUIL pour le voyage en ANDORRE auquel ont participé 4 jeunes de CHABANAIS.

IV. CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES

Est acceptée la création d'une régie d'avances et de recettes pour encaisser les produits suivants :

- caution : au moment de l'état des lieux qui précède la remise des clés à l'usager,
- location des salles communales après réalisation de l'état des lieux qui précède la restitution des clefs pour l'usager.

V. REGLEMENT DE FORMATION

Est accepté le règlement de formation reprenant les obligations en matière de formation des agents ainsi que les conditions de participation aux formations (nombre de jours, remboursement des frais, etc...).

VI. PRISE EN CHARGE DE FRAIS – FESTIVAL LIMOUSIN ET LAITIER

Il est décidé de prendre en charge les frais inhérents à l'organisation des 2 festivals à savoir la facture des licols, la location des deux groupes électrogènes et de la sonorisation.

VII. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Il est décidé d'attribuer les subventions suivantes aux associations locales pour 2016 :

Subventions ordinaires

ASSOCIATIONS	2016
<i>ACAI</i>	780,00 €
<i>ACPG</i>	180,00 €
<i>ANACR</i>	180,00 €
<i>FNACA</i>	100,00 €
<i>AMIS DE LA QUINTINIE</i>	1 850,00 €
<i>ASSOCIATION DE L'AGRICULTURE</i>	500,00 €
<i>ASSOCIATION des DONNEURS DE SANG</i>	210,00 €
<i>ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE COLLEGE</i>	310,00 €
<i>CLUB DES AINES</i>	550,00 €
<i>COMITE DE JUMELAGE - ALLEMAGNE</i>	940,00 €
<i>COMITE DE JUMELAGE - ECOSSE</i>	940,00 €
<i>COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE</i>	350,00 €
<i>COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE</i>	520,00 €
<i>CULTURE ET CONNAISSANCE</i>	450,00 €
<i>EST CHARENTE ATHLETISME</i>	480,00 €
<i>FOYER SOCIO-EDUCATIF – C.E.S.</i>	350,00 €
<i>GARDON CHABANOIS</i>	100,00 €
<i>GYMNASTIQUE VOLONTAIRE</i>	180,00 €
<i>GYMNASTIQUE 4 SAISONS</i>	180,00 €
<i>HANDBALL</i>	1 750,00 €
<i>LOS REJAUUVITS</i>	350,00 €
<i>LA LYRE</i>	1 330,00 €
<i>ASSOC. UNION ROUMAZIERES CHABANAIS RUGBY</i>	2 770,00 €
<i>PREVENTION ROUTIERE CHARENTE</i>	270,00 €
<i>R.A.S.E.D. COOP SCOLAIRE OCCE</i>	530,00 €
<i>SOCIETE DE CHASSE</i>	250,00 €
<i>SOCIETE HIPPIQUE RURALE</i>	250,00 €
<i>SSFC – Section FOOTBALL</i>	1 700,00 €
<i>SSTC – Section TENNIS DE TABLE</i>	940,00 €
<i>TENNIS CHARENTE LIMOUSINE</i>	270,00 €
<i>COMITE DES FETES GRENORD</i>	180,00 €
<i>BADMINTON</i>	240,00 €
<i>FNATH</i>	90,00 €
<i>LE TAROT CHABANOIS</i>	100,00 €
<i>ARABESQUE</i>	220,00 €
<i>ASSOCIATION DES VISITEURS DE MALADES</i>	120,00 €
<i>PARENTS D'ELEVES APEC</i>	200,00 €
<i>THEATRE CHABANOIS</i>	180,00 €
<i>BIKER'S NIGHT</i>	150,00 €
<i>DYNAMICS GIRLS</i>	150,00 €

Subventions exceptionnelles

<i>ASSOCIATIONS</i>	2016
<i>AMIS DE ST ROCH</i>	150,00 €
<i>SSTC – Section TENNIS DE TABLE</i>	200,00 €
<i>SOCIETE DE CHASSE</i>	150,00 €

AFFAIRES DIVERSES

- Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la visite du Directeur d'Académie au sujet des écoles et des directives émanant de l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal est informé du grand nombre d'enfants présents au TAP le soir. Il est envisagé de renforcer l'équipe d'animateurs à raison de 3h/semaine. Des modifications d'emplois du temps du personnel en place sont envisagées.

- Suite à des demandes relatives à des terrains à bâtir, il est décidé de procéder au bornage d'un terrain communal pour créer une parcelle à lotir.

- Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à une demande de participation financière de la Commune pour suivre un apprentissage.

- Monsieur PASCAUD rend compte de la dernière commission travaux.

- La question de continuer à fournir les goûters sera évoquée ultérieurement.

- Des réunions commission finances et commission travaux seront programmées le 29 mars 2016 ainsi qu'un prochain Conseil Municipal le même jour.